

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 15 NOVEMBRE 2018

* * * * *

L'an deux mil dix huit, le quinze novembre, à 18 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LE MAZEAU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BORDET Bernard, Maire.

Convocation : 7 Novembre 2018

* * * * *

ETAIENT PRESENTS: MM BORDET B, GUITON P, BRISSON N, GROUSSET S, BOUHIER BONNEAU B, HERHARD AM, LUCAS M, VEILLAT FABIEN F

ETAIT EXCUSE : GIRAUD P

Secrétaire de séance: HERHARD AM

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du 18 Octobre 2018
- Délégation donnée au Maire
- Présentation du Rapport d'activités 2017 de CCVSA
- Approbation du Rapport 2017 sur le prix et la qualité du service assainissement collectif
- Régime indemnitaire : RIFSEEP
- Distributeur de pain : devis JP Lucas et convention avec Mr Rodolphe Botton
- Logement locatif Route de Benet : devis complémentaire de peinture (cage d'escalier)
- Travaux Ecole
- Questions diverses

1°) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 18 OCTOBRE 2018:

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 18 Octobre 2018, par 7 voix et une contre.

2°) DELEGATION DONNEE AU MAIRE :

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'obtenir une délégation en matière de commande publique au vu de l'article L. 2122-22 du CGCT, ceci dans un souci d'efficacité et de réactivité de la Commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 7 voix Pour et une voix Contre, donne cette délégation au Maire (4^{ème} alinéa de cet article) pour la durée de son mandat. Le Maire est chargé de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, à hauteur de 5000 euros, lorsque les crédits sont inscrits au budget; il rendra compte au Conseil Municipal des décisions qu'il aura prises, pourra charger un ou plusieurs adjoints de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, les décisions pour lesquelles il lui est donné délégation.

3°) PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES 2017 :

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités de CCVSA 2017 et explique les actions des différents services.

4°) RAPPORT 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF:

Monsieur le Maire présente le rapport 2017 sur le prix et la qualité du service d'Assainissement Collectif ; Ce rapport est adopté à l'unanimité.

5°) REGIME INDEMNITAIRE (RIFSEEP) :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de compléter la délibération concernant le RIFSEEP prise en janvier 2017, par l'intégration du cadre d'emploi des adjoints administratifs applicable à la future secrétaire de mairie. Accord de l'assemblée.

6°) DISTRIBUTEUR DE PAIN:

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'installation du distributeur de pain sur la commune est soumise à une redevance pour occupation du domaine public. Le Conseil Municipal décide de la fixer à 50 € par an. Les frais d'installation seront à la charge du propriétaire de la machine ou du boulanger, Mr Botton, et que les frais de consommation électrique seront à la charge de la commune. Une convention fixant les modalités sera établie entre les parties.

7°) LOGEMENT LOCATIF ROUTE DE BENET:

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les travaux de peinture et le remplacement des fenêtres sont terminés. Après réflexion, il s'avère qu'il serait judicieux de repeindre aussi la cage d'escalier pour une rénovation complète de ce logement. Un devis complémentaire a été demandé à Mr Philippe Leblanc et accepté pour un montant de 1 085.70 € TTC

8°) RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE :

Malgré un retard du chantier, les travaux évoluent normalement. Les réunions ont lieu tous les mardis à 9 heures, et tous les élus peuvent y participer.

9°) QUESTIONS DIVERSES :

- Programme Voirie 2019: Mr Paul Giraud, maître d'œuvre est venu sur le site pour préparer le chiffrage des travaux de la route de la Sèvre et des circuits touristiques.
- Les travaux de renforcement de berges, Route de la Sèvre ont commencé en début de semaine, et une déviation a été mis en place le temps des travaux. Un devis sera demandé à l'entreprise par la Commune pour chiffrer l'abattage des bois des deux côtés de la Route de la Sèvre du Camping/Pêcherie jusqu'au début du chantier actuel.
- Il est demandé de prendre contact avec le Sycodem pour l'installation d'un bac réservé aux coquillages pour les fêtes de fin d'année, et qui sera accessible aux habitants. Seuls les coquillages vides sont acceptés. Les crustacés, rince-doigts, vaisselle jetable ou tout autre déchet seront refusés.

- Les travaux de l'entrée du cimetière débuteront la 2^{ème} quinzaine de février.
- Il est nécessaire de demander des devis pour le ravalement de façade du bâtiment d'accueil du camping
- Le dossier des loyers impayés du logement Route de Benet est suivi par Vendée Habitat
- Un rendez-vous est programmé en décembre pour la location gérance du Bar Tabac. Une personne ayant déjà une licence Tabac est intéressée pour rouvrir et ferait aussi épicerie.
- Il est noté que l'espace vert devant chez Mr Bellivier doit être revu pour un réaménagement en parking. Voir avec les employés communaux.
- Le banquet du 11 novembre a eu lieu à la salle communale de St Sigismond. Le repas a été commandé à la charcuterie Mathé de Damvix (17,50 € par personne), l'association des Anciens Combattants a financé le service, et les deux communes ont pris en charge les boissons. 44 personnes y ont participé.
- Suite à l'internalisation des CLIC, le département s'est réorganisé pour accompagner les personnes de plus de 60 ans dans leurs démarches et pour favoriser le maintien à domicile. La référente Autonomie du Sud Vendée peut venir si on le souhaite présenter cette nouvelle organisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,

Bernard BORDET